

## CHARTE DE L'ASSOCIATION pour les membres collectivités

Transparency International France accueille parmi ses membres des organisations qui souhaitent adopter les meilleurs standards en matière de transparence et d'intégrité et qui partagent la vision du mouvement Transparency International : « un monde dans lequel les gouvernements, la politique, les entreprises, la société civile et la vie quotidienne sont épargnés par la corruption ».

Toute collectivité territoriale membre de Transparency International France s'engage à :

- promouvoir des pratiques intègres et transparentes ;
- se donner les ressources et les moyens, dans une perspective de long-terme dépassant les échéances électorales, de mettre en oeuvre la législation en matière de transparence de la vie publique et de prévenir les risques de corruption au sein de son administration et de ses assemblées délibérantes ;
- en cas de défaillance avérée et d'atteinte à la probité, adopter les mesures administratives ou politiques correctives à même d'éviter que cela ne se reproduise ;
- informer Transparency International France en cas de mise en cause judicaire (dépôt de plainte au procureur de la République, ouverture d'une enquête préliminaire, citation directe, information judiciaire, mise en examen) d'un élu ou directeur de service pour des faits supposés d'atteinte à la probité, sans que cet engagement ne puisse cependant la conduire à contrevenir à d'éventuelles obligations légales ou réglementaires de confidentialité
- demander l'autorisation formelle de Transparency International France avant d'utiliser le logo de l'association, et s'abstenir d'utiliser la participation au forum à des fins électorales ;
- verser une cotisation annuelle, destinée à soutenir les activités de l'association;
- porter l'activité du Forum à la connaissance de l'ensemble des élus de la collectivité;
- répondre dans des délais raisonnables aux éventuelles questions de Transparency International France en lien avec le respect de la présente charte :
- mettre en place les moyens de suivi de la mise en œuvre des engagements pris.